



Mardi 7 décembre 2021,

Communiqué

L'église Saint-Clément, à Nantes, devait accueillir ce mardi soir un concert d'orgue organisé par le Lieu Unique, initialement prévu en mars 2020, dans le cadre du Festival Variations.

En septembre 2021, le nouveau curé, faisant confiance aux décisions entérinées avant son arrivée, a signé la convention avec « le Lieu Unique », qui collabore régulièrement avec le diocèse (Musique Sacrée à la Cathédrale)

Lundi 6 décembre, des paroissiens de Saint Clément ont interrogé le curé sur la teneur du concert. Un rapide parcours des titres de l'artiste montre qu'elle évolue dans l'univers des « musiques actuelles ». Sa prestation se veut davantage esthétique que spirituelle, même si les titres de ses chansons, entre lumières et ténèbres manifestent une quête existentielle – comme l'expriment à leur manière les psaumes dans la Bible – « Ma place est parmi les morts, avec ceux que l'on a tués, enterrés, ceux dont tu n'as plus souvenir, qui sont exclus, et loin de ta main » (Ps 87).

Le concert programmé a déjà été donné, ou va être donné, dans de nombreuses cathédrales, basiliques et églises à travers l'Europe. Ce mois-ci, entre autre, à l'église Saint-Luc d'Aarhus (Danemark), à l'église Kaiser-Wilhelm de Berlin, à la Philippuskirche de Leipzig, à l'église du saint Sauveur de Prague, à l'église Saint-Matthieu de Munich, à la basilique Sainte-Marie Dei Servi de Bologne, à l'église Saint-François de Lausanne, à l'église Saint-François d'Assise et Saint-François de Sales de Montpellier, à l'église Saint-Eustache de Paris et à l'église Saint-Dominique de Bruxelles... de quoi penser que d'autres à travers les diocèses d'Europe ont fait ce travail de recherche nécessaire et n'y ont rien trouvé de blasphématoire ou de profanatoire.

Compte tenu du délai très court et vis-à-vis de l'engagement pris avec « le Lieu Unique », la décision a été prise de maintenir ce concert. Il s'agit d'un concert d'orgue d'une heure, sans texte, ni projection ou chorégraphie, assez sobre et dans lequel rien ne s'oppose à la Foi et aux mœurs. Il aura lieu à Notre-Dame de Bon Port.

Les réactions provoquées par cet événement nous encouragent à préciser les termes du discernement ordinaire préalable à l'accueil de manifestations culturelles dans les églises du diocèse, en concertation avec les curés.